

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8.
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

REVUE DE LA PRESSE

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on vendra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Agen, Périgueux, Bordeaux, Rodez, Aurillac, Vierzon.

Cahors, le 29 Juillet 1875

Est-il vrai que la division se mette dans les rangs de l'ancien parti républicain? Est-il vrai que, malgré la violente sortie de M. Gambetta contre M. Buffet, dans la séance du 15 juillet, les médiocrités ombrageuses et les fruits secs de 1848, tels que MM. Louis Blanc et Madier de Montjau, veuillent constituer un parti à part, qui conserverait le culte des procédés Jacobins, et qui jouerait dans la République le rôle que d'autres ont joué si tristement dans la Monarchie?

S'il faut s'en rapporter non-seulement aux journaux et à leurs indiscretions, mais aussi à l'attitude prise par les exagérés de la République, il ne faut pas mettre en doute qu'une scission profonde s'est déclarée, et qu'elle menace de s'étendre.

Cela est-il un mal? Non certes. La constitution du 25 février n'aurait qu'à gagner à une épuration, qui lui amènerait des adhérents nouveaux plus utiles que ces politiques inquiets, dont la seule préoccupation est d'agiter le Pays au profit de leurs personnalités insuffisantes.

La République française, organe de M. Gambetta, ne ménage pas les déserteurs qu'elle n'avait maintenus qu'à grand peine dans une discipline nécessaire. Mais M. Gambetta n'a-t-il pas aussi des reproches à s'adresser? N'a-t-il pas montré, dans ces derniers temps, qu'il n'avait pas déposé le vieil homme? On l'avait cru rallié aux idées de modération? Un avenir prochain nous dira si sa conduite, le 15 juillet, a été autre chose qu'une réminiscence?

Quoiqu'il en soit, ce qui est désirable c'est qu'il se forme de plus en plus un parti transactionnel convaincu qu'avec le régime parlementaire, loyalement pratiqué, on peut réaliser les bonnes et utiles réformes, et gouverner le pays en assurant tout à la fois la paix intérieure et la paix extérieure. L'épreuve sera jugée en 1880. Ceux qui dès aujourd'hui la proclament mauvaise sont des hommes de passion ou des imprudents. Laissons le temps accomplir son œuvre, et ayons confiance dans le patriotisme de la nation. A aucune époque, depuis tant de révolutions, elle n'a été appelée à répondre sans surprise et sans violence. On lui a en quelque sorte imposé tous les événements, accomplis à Paris, en lui mettant le couteau sur la gorge. Aujourd'hui, elle verra pendant plusieurs années le libre fonctionnement des institutions nouvelles; elle appréciera et elle prononcera en dernier ressort.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 26 juillet.

Le troisième paragraphe de l'article 24 de la loi sénatoriale a donné lieu à de vives contestations. Ce troisième paragraphe a été ajouté par la commission. Il dispose qu'à l'époque du renouvellement triennal il sera pourvu à toutes les vacances qui se seront produites. C'est une dérogation au principe posé par le premier paragraphe, en vertu duquel il ne doit être pourvu aux vacances dans un département que lorsque le nombre des sénateurs de ce département se trouvera réduit à moitié.

M. le vice-président du conseil a demandé très énergiquement le rejet du paragraphe. Mais M. Buffet ne s'en tient pas à une critique purement littéraire: il avoue que l'agitation électorale lui fait peur, qu'il importe de la restreindre, de la circonscrire. C'est bien assez d'avoir à renouveler tous les trois ans, le tiers du Sénat; il y aurait péril à faire davantage.

Mais, a répondu M. Laboulaye, ne pensez-vous pas qu'il y aurait surtout une grande inconvénience à laisser un département privé de sa représentation sénatoriale pendant trois, six, huit années? Sans doute il ne convient point de multiplier inutilement l'agitation électorale, même en prenant le mot agitation dans sa bonne acception; mais il ne faut pas non plus considérer comme un mal et comme un péril que les citoyens soient appelés à s'occuper quelquefois des affaires de leur pays.

Le rapporteur, M. Christophle, a fait valoir les mêmes arguments. M. Delacour a présenté dans le même sens une observation très juste. Pourtant le paragraphe 3 n'a point été adopté. Le scrutin a donné les résultats suivants: pour, 329; contre, 334.

La question de l'indemnité à accorder aux sénateurs s'est posée à l'article 26, lequel attribue aux membres du Sénat une indemnité égale à celle que reçoivent les députés. M. de Saint-Pierre supprime très bravement l'indemnité sénatoriale. M. Hervé de Saisy a répondu en ces termes:

J'ai le regret de venir combattre l'opinion qui vient d'être soutenue à cette tribune par l'honorable M. de Saint-Pierre. Ma raison se refuse à admettre la gratuité du mandat de sénateur aussi bien que du mandat de représentant. Il est évident que la gratuité de l'un ou de l'autre de ces deux mandats exclurait de la participation au droit représentatif la portion la plus considérable de la nation, qu'elle écarterait notamment de nos Assemblées les citoyens pauvres ou ne possédant qu'une moyenne fortune.

Cette proposition est contraire aux sentiments de justice et d'égalité qui doivent inspirer tous nos actes. Vous prononcerez ainsi une interdiction de prérogatives politiques qui serait un véritable ostracisme; et qui de vous pourrait y vouer d'avance par un mouvement irréflecti, dont il reviendrait bien vite, des catégories profondément honnêtes et conservatrices de la nation qui sont dignes de toute votre sollicitude et qui vous ont confié la défense de leurs droits? (Mouvements divers.)

Il est une seconde raison pour laquelle je repousse le mandat gratuit des sénateurs et des députés, car l'une des questions entraîne l'autre: cette raison n'est plus, comme la première, une raison de stricte justice et de respect inviolable pour l'accessibilité de tous les citoyens à toutes les dignités, à toutes les

fonctions de l'Etat, c'est une raison de vulgaire bon sens et de prévoyante économie.

Il est certain, en effet, messieurs, et si notre connaissance du cœur humain nous laissait quelque doute sur ce point, nous n'aurions qu'à en puiser la démonstration complémentaire aussi bien dans les faits qui se passent à côté de nous, que dans l'histoire impartiale des régimes qui nous ont précédés; il est certain, dis-je, que cette parole célèbre, dans laquelle je résume toute ma pensée et toute ma conclusion, est toujours vraie: « Il n'y a rien qui coûte plus cher que ce qui est gratuit. » (Approbation sur divers bancs. — Aux voix! aux voix!)

L'indemnité sénatoriale a été votée par 364 voix contre 232.

Séance du 27 juillet.

Un incident curieux s'est produit à l'occasion de l'article 14, relatif aux réunions électorales. M. Buffet venait de dire à la tribune que l'accord s'était fait entre le gouvernement et la commission sur une rédaction nouvelle, et il avait prouvé en donnant lecture de l'article ainsi amendé, que le gouvernement s'était contenté, par esprit de conciliation, de bien insuffisantes garanties. Il semblait à chacun qu'il n'y eût plus qu'à voter.

Cependant M. Christophle succède au ministre de l'intérieur, et après avoir, lui aussi, constaté qu'un accord est intervenu, il se met à diriger les critiques les plus vives contre l'article qu'il accepte, et contre le ministre de l'intérieur, avec qui il s'est entendu, de telle sorte que l'Assemblée n'y comprend plus rien. On se regarde, on se demande ce que signifie cette attaque extravagante, et si M. Christophle appuie ou combat la nouvelle disposition du projet.

La vérité est que M. Christophle la combat en l'appuyant et l'appuie en la combattant. Ce système produit la plus déplorable impression sur l'Assemblée, surtout quand elle s'aperçoit que M. Christophle a simplement voulu se donner le plaisir de dire des choses désobligeantes au ministre de l'intérieur. Le but du malavisé rapporteur, ou plutôt sa prétention est de mettre M. Buffet en contradiction avec lui-même et d'établir qu'il était, sur la question des réunions électorales, plus libéral en 1868 qu'aujourd'hui.

L'Assemblée trouve que cette agression inattendue est du dernier mauvais goût, et elle ne se gêne point pour en témoigner à M. Christophle toute sa mauvaise humeur.

M. Christophle désavoué, accusé par tout le monde, ne sait plus où donner de la tête. C'est bien pire encore lorsque M. Buffet, relevant le gant qu'il lui a si témérairement jeté, vient protester, aux applaudissements presque unanimes de l'Assemblée, contre une attaque aussi inexplicable et aussi violemment personnelle. Le ministre expose, avec un grand calme, qu'il n'a jamais varié sur cette matière, et que jamais il n'a pensé que l'élection de la Chambre haute dût ressembler à l'élection d'une Chambre des députés. Il faut que l'agitation et la lutte électorale se renferment dans de justes limites; il importe que les candidats ne soient pas livrés à toutes les polémiques des partis; autrement la Chambre haute est diminuée, et le Sénat manque son but.

Quant aux contradictions que M. Christophle a cru remarquer dans les opinions de M. Buffet, qu'il se rassure: « Je n'étais pas votre allié s'écrie le ministre, lorsque je suis arrivé au pou-

voir, et je ne le serai pas davantage en le quit-tant! » Cette rude apostrophe, éloquentement et superbement lancée, entraîne l'Assemblée tout entière, et après une petite diversion de M. Picard qui essaye de dérober ainsi la déconvenue du rapporteur, la nouvelle rédaction de l'article 14 est adoptée à l'unanimité moins dix voix.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Nous n'avons pas à nous défendre, auprès de ceux qui prennent la peine de nous lire, d'intentions irrévérencieuses envers l'Assemblée. Nous avons, avec tout le pays, la plus grande reconnaissance pour les services qu'elle a rendus, et nous ne savons véritablement pas pourquoi on nous reproche de ne pas témoigner assez de déférence à ses derniers jours. C'est au contraire parce qu'elle se croit toujours jeune, parce qu'elle n'a pas conscience de son âge, et parce qu'elle persiste à vouloir réparer des ans l'irréparable outrage, que nous nous permettons de la traiter en personne très capable de supporter la critique. Nous respectons ses résolutions, quelles qu'elles soient; mais M. le ministre de l'intérieur se trompe s'il croit que l'opinion publique, cette opinion qui lui est si parfaitement indifférente, nous suivra dans cette voie de résignation et de philosophie. Nous persistons à croire et à dire qu'il y a un très grave danger dans cette situation d'un gouvernement et d'une législature qui restent sur place pendant que l'opinion et le pays continuent de marcher en avant, et que cette sorte de bifurcation constitue un véritable péril social. Nous ne comprenons pas qu'un gouvernement qui n'est pas un gouvernement à outrance, qui est composé d'hommes de transition, de transaction, de conciliation, laisse ainsi se former dans le pays deux forces qui deviendront de jour en jour plus inconciliables, deux armées rangées qui n'attendront qu'un signal pour engager la lutte. Nous sommes convaincus que chaque jour qui s'écoule est un jour perdu pour la paix civile, et que plus les élections seront retardées, plus elles seront ardentes et exaspérées. Il est bien clair que l'état provisoire dans lequel nous restons est un terrain ouvert au travail révolutionnaire de tous les partis, nous n'en exceptons aucun. Comment M. le garde des sceaux peut-il dire que les lois constitutionnelles existent et qu'elles sont la loi du pays, quand tous les jours on les met en question? Est-ce que tout le monde ne sent pas que, pour devenir sérieusement et incontestablement le seul régime légal du pays, le gouvernement qu'on appelle la république a besoin de la confirmation de nouvelles élections? Est-ce que la république actuelle n'est pas sortie d'une Assemblée royaliste, et est-ce qu'on peut la considérer comme viable tant qu'elle ne sera pas mise en œuvre par des Assemblées républicaines? On ne peut se dissimuler que la république n'est sortie que de l'impuissance de la Chambre à produire une autre forme de gouvernement, et on ne saurait demander à ceux qui l'ont votée

faut de mieux d'élever avec sincérité et avec amour ce fruit d'une paternité ou d'une maternité involontaire.

Il est facile de comprendre la répugnance qu'éprouvent les royalistes à céder la place; c'est à eux surtout que peut s'appliquer le mot qui fut prononcé quand pour la première fois le budget de la France dépassa le milliard: « Saluez les rives heureuses du milliard, vous ne les reverrez plus! » Les royalistes, — et l'on sait que ce nom ne peut avoir de notre part aucune intention blessante, — les royalistes ne retrouveront jamais, en effet, l'occasion perdue. C'est comme le livre de la Sibylle dont chaque page non saisie est déchirée et s'envole pour toujours. Les élections de 1871, sorties véritablement des entrailles sanglantes du pays, avaient ramené à la clarté du jour et à la surface du sol les restes de ses antiques traditions et de ses vieilles vertus historiques; on eût dit que le fleuve débordé de la France aspirait à rentrer dans son lit et à s'y reposer de sa course tumultueuse à travers le monde. Pendant deux ans, le parti monarchique et historique est resté divisé et par conséquent impuissant. Dans cette première période, c'était lui-même qu'il devait accuser, c'était à ses propres dissensions qu'il devait s'en prendre. Dans la seconde période les deux fractions séparées se sont réunies et réconciliées; il y a eu un jour, une heure, où la monarchie française a été rétablie. Cette fois, ce n'est pas le parti royaliste, c'est le roi qui la tué.

Que peuvent donc encore attendre les royalistes de l'Assemblée actuelle? Rien. Ils ont fait d'elle et avec elle tout ce qu'ils pouvaient faire; ils avaient même fait la royauté. Ce n'est pas du dedans qu'est venu l'obstacle, c'est du dehors. Ces expériences une fois faites ne se renouvellent pas, ou du moins ne peuvent pas se renouveler avec les mêmes éléments, et tout événement de hasard qui pourrait maintenant se produire, ne serait plus au bénéfice de la monarchie.

Voilà pourquoi nous nous permettons de trouver que l'Assemblée de 1871 a terminé son honorable et laborieuse carrière. Elle a dit son mot, elle a donné sa dernière expression, et nous ne faisons que répéter un axiome en disant que le vote d'une Constitution nouvelle est le testament forcé d'une législature. Il peut être très commode pour M. le ministre de l'intérieur de poser à chaque instant la question de confiance tant qu'il s'agit de la poser devant l'Assemblée actuelle, mais les républicains pourraient aussi bien le défier de la poser devant le pays et devant les électeurs. On a beau dire et beau faire, l'Assemblée a perdu toute vertu productrice, et tous les ajournements que « subit l'inévitable appel au pays n'auront pour dernier mot que le proverbe: Reculer pour mieux sauter.

JOHN LEMOINNE.

Liberté.

Après la malheureuse campagne de 1870, il se produisit dans les rangs de l'armée un mouvement prononcé vers les études militaires, qui n'avaient tenu jusque-là que le second rang dans l'esprit et dans les préoccupations des officiers.

Un grand nombre de ceux que nos désastres défaits avaient entraînés en captivité purent voir fonctionner devant eux les admirables rouages d'une organisation militaire presque arrivée à son apogée. L'étude de cette organisation, étude bien tardive, hélas! leur fit voir que toutes ces réformes avaient été le fruit d'un labeur incessant ayant pour but l'examen critique des armées étrangères et l'adoption de tout ce qu'elles présentaient d'avantageux.

En rapprochant cet esprit de sérieux examen du sentiment de confiance satisfait si répandu et si encouragé chez nous, on devait arriver à conclure à la création d'un centre d'études destiné à mettre à la portée de tous les officiers les éléments d'un travail reconnu nécessaire.

Un petit groupe d'officiers résolut de tenter cette œuvre difficile. Soutenu par la bienveillante attention du général de Cissey, il fonda la Réunion des Officiers de la rue Bellechasse. Une bibliothèque, des salles de lecture, des conférences furent le premier attrait de cette sorte de cercle. Mais pour que la masse des officiers s'intéressât à la nouvelle institution, il fallait la faire connaître, la montrer aux yeux de tous dans son vrai jour, c'est-à-dire comme destinée à propager le goût de l'étude. C'est pour cela qu'un journal militaire fut fondé; il se répandit rapidement dans l'armée, malgré l'intérêt restreint que présentaient les premiers

numéros, un peu trop remplis d'œuvres non-trançant surtout du zèle et de la foi dans l'avenir de la Réunion.

La création de ce journal, qui devait publier toutes les études sérieuses qu'on lui enverrait, souleva d'interminables récriminations parmi les officiers qui font consister la discipline dans l'admiration aveugle des institutions militaires existantes. Heureusement, leur avis ne prévalut pas, et les rédacteurs de talent venant peu à peu à la réunion donnèrent bientôt au Bulletin un intérêt incontestable. Les fondateurs de l'œuvre cherchèrent à profiter du crédit dont jouissait leur journal pour déterminer dans les grandes villes la création de réunions d'officiers; il ont obtenu un succès dont la plus éclatante manifestation est dans l'inauguration solennelle du cercle militaire d'Alger, qui vient d'avoir lieu sous la présidence du général Chanzy, gouverneur de l'Algérie.

Ce cercle, qui n'est que le développement de la Réunion des officiers d'Alger, fondée en 1872 sous l'impulsion de celle de Paris, est aujourd'hui richement doté, grâce aux subsides que la ville d'Alger lui a accordés. Voilà un exemple capable de faire rougir la ville de Paris, qui a jusqu'ici refusé de concéder un immeuble permettant d'installer un cercle militaire sur les bases qu'il doit avoir dans la capitale du pays.

Les Arabes, qui votent des fonds pour l'installation du cercle, à Alger, ont cependant moins de motifs de reconnaissance envers l'armée que les propriétaires de Paris, qui lui doivent la conservation de leurs fortunes et de leurs vies.

Informations

On lit ce qui suit dans une lettre adressée d'Allemagne au Paris-Journal :

L'Europe évidemment sera remaniée à bref délai. Sera-ce par la paix, sera-ce par la guerre?

Puisque toutes les nations veulent la paix, puisque toutes y ont intérêt, comment ce remaniement nécessaire ne devrait-il pas précéder la guerre, au lieu de la suivre?

La France prouverait une fois de plus son ignorance des affaires de l'Europe en général et de l'empire allemand en particulier, si elle faisait le moindre fond, en cas de conflagration, soit sur les États particularistes de l'Allemagne, soit sur les puissances européennes. Celles-ci ne feront, soyez-en bien convaincu, les affaires de la France que dans les limites où l'intérêt français se confond impérieusement avec leur propre intérêt.

Je crois sincèrement que tout le monde veut la paix, et je suis convaincu que dans l'Europe, telle qu'elle est aujourd'hui, la guerre est inévitable à bref délai.

Pourquoi? Parce que les préparatifs de guerre engendrent la guerre, parce que l'Alsace et la Lorraine enlevées par la conquête à la France, c'est la France soupçonnée de vouloir les reprendre par la conquête; parce que l'Allemagne, écrasée financièrement par les frais de sa puissance, c'est la guerre, un peu plus tôt, un peu plus tard.

Pourquoi l'Allemagne, au lieu d'emprunter sans relâche pour se hérissier de fer, n'aimerait-elle pas mieux céder à la France, restée riche, l'Alsace et la Lorraine, et éteindre ainsi les brandons de discorde qui persistent entre deux grands peuples, malgré la paix signée?

Pourquoi la France, inspirant confiance aux nations par sa sagesse politique, par son activité industrielle, par le développement de sa richesse nationale, ne pourrait-elle pas regagner, par le succès des travaux de la paix, ce qu'elle a perdu dans les chances de la guerre?

La paix de l'Europe aujourd'hui ressemble à la sécurité d'un acrobate qui se tient sur la corde raide.

Un pareil équilibre ne se peut pas longtemps maintenir. Fatalement on versera dans une paix moins vacillante ou, encore une fois, dans les horreurs de la guerre. Dieu veuille que ce soit la paix qui l'emporte! Tout le monde y a intérêt.

Vous ne sauriez trop le dire en France et trop faciliter, par votre attitude, le triomphe de la politique de paix.

L'incertitude la plus grande semble régner à gauche sur la question de savoir s'il est opportun de demander avant la prorogation, le rétablissement des élections partielles supprimées par la loi Courcelle. Pendant que certains journaux affirment que M. Brisson a retiré la proposition en ce sens dont il est l'auteur, d'autres feuilles annoncent qu'il n'en est rien et que son auteur se décidera suivant les circonstances.

L'archiduc Albert d'Autriche quitte Paris lundi et se rend en Suisse. Il a visité les anciennes fortifications de Paris, et a assisté à un grand dîner donné en son honneur à l'ambassade d'Autriche. Le maréchal de MacMahon, le duc Decazes, le président de l'Assemblée et le vice-président du conseil étaient au nombre des invités.

Il vient de mourir, non loin du Grand-Montrouge, un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, dont la mort éclaircira sans doute un petit point d'histoire contemporaine, resté confus jusqu'ici.

On se souvient peut-être que le 19 novembre 1832, un coup de pistolet fut tiré sur le roi Louis-Philippe, qui passait à cheval sur le quai d'Orsay.

Malgré les plus actives recherches, la police ne put jamais mettre la main sur l'auteur de cet attentat. On arrêta d'abord un jeune professeur, aux idées avancées, qui demeurait non loin de là; mais devant un alibi dûment établi, on dut le relâcher peu après, et l'instruction commencée fut abandonnée dès le début. On en retrouverait encore trace aujourd'hui dans les dossiers de la Préfecture.

Or, le vieillard dont nous parlons vient, au moment de passer de vie à trépas, de confesser qu'il était l'auteur de l'attentat de 1832. Il aurait donc vécu tranquillement quarante-trois ans, condoyant à chaque instant les agents chargés de l'arrêter.

Le gouvernement italien s'occupe activement du renouvellement de son traité de commerce avec la France, traité déjà dénoncé et dont l'échéance aura lieu le 19 janvier 1876. Les nouvelles négociations doivent s'ouvrir à la fin du mois courant ou au plus tard au commencement du mois d'août. Ainsi que le fait remarquer l'*Economista d'Italia*, elles auront d'autant plus d'importance que la convention qui interviendra sera le point de départ de toutes les négociations ultérieures de l'Italie avec les autres puissances.

La Gazette de Magdebourg apprend que l'état de santé de M. le comte d'Arnim a beaucoup empiré. La feuille prussienne ajoute que l'ex-ambassadeur aurait de la peine à se rétablir complètement, et que, dans tous les cas, il ne pourrait pas supporter la détention de huit mois, à laquelle il est condamné.

En vertu d'une ordonnance royale, l'Université de Copenhague sera désormais accessible aux femmes aussi bien qu'aux hommes. Pour y être admises, les femmes devront passer les mêmes examens que les jeunes gens qui ont fait leurs études dans un établissement privé non reconnu par l'État. Pour tout ce qui concerne les cours et les examens ultérieurs, elles seront placées sur le même pied que les étudiants du sexe fort. Elles auront le droit aux mêmes grades universitaires, après avoir suivi les cours obligatoires, à l'exception des grades conférés par les facultés théologiques.

Une dépêche de Munich annonce que les élections du deuxième degré pour la nomination des députés ont donné les résultats prévus. Il y aura donc décidément, à la future Chambre bavaroise, 79 catholiques et 77 nationaux. Reste à savoir maintenant quelle sera l'attitude du gouvernement et s'il se croira obligé de former un nouveau ministère pris dans une majorité numériquement aussi faible. Les indications préalables déjà données par les journaux allemands permettent de croire que le cabinet actuel sera maintenu.

L'amiral Excelmans a succombé dimanche matin à Rochefort, aux suites d'une chute de cheval. Voici quelques détails sur ce malheureux accident arrivé jeudi, à sept heures et demie du soir, près de la route de Brenil au tournant d'un sentier qui mène à Plantemore.

L'amiral Excelmans était accompagné de son domestique; mais ce serviteur, séparé, au moment fatal, de son maître par un massif d'arbres, n'a pu déterminer exactement les causes de la chute. Relevé par son domestique et par une personne habitant la ville de Rochefort, l'amiral ne donnait alors aucun signe de vie.

Transporté dans une maison voisine, deux docteurs furent appelés immédiatement pour lui donner les soins qu'exigeait son état et qui constatèrent une fracture du crâne. Après les premiers pansements, le blessé fut installé dans un

omnibus et conduit à l'hôpital de marine. Pendant le trajet, l'amiral ne reprit pas un seul instant connaissance. Sa famille était absente de Rochefort. Mme la vicomtesse Excelmans, qui se trouvait avec ses enfants à Saint-Galmier (Loire), fut informée sur le champ du déplorable événement ainsi que le fils de l'amiral sous-lieutenant au 103^e de ligne, en garnison à Satory. Le jeune officier est accouru immédiatement près de son père, qui a rendu dans ses bras le dernier soupir.

L'amiral Excelmans était âgé de cinquante-neuf ans.

Il y a des fatalités de famille; son père, l'illustre maréchal, qui livra le dernier combat de la campagne de 1815, mourut en 1852, également d'une chute de cheval.

L'amiral Excelmans avait été nommé en 1870 commandant en chef de la flotille du Rhin.

Le 6 août, il était à Strasbourg avec ses marins, quand arriva la fatale nouvelle de la défaite de Wœrth. Aussitôt il se mit à la disposition du général Urich et prit avec ses braves matelots une part des plus actives à la défense de la malheureuse cité. Son nom est des plus populaires parmi les Strasbourgeois, qui s'associeront unanimement aux regrets que sa mort laissera à tous ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier ses rares qualités.

LES VISITES D'ADIEU DU SULTAN DE ZANZIBAR.

Le sultan de Zanzibar a quitté Paris, lundi soir. La Liberté raconte ainsi les visites d'adieu qu'il a faites dans la journée de lundi :

« Il s'est rendu à deux heures place Beauveau, au ministère de l'intérieur, avec neuf personnes de sa suite. Le sultan, qui porte ordinairement des vêtements noirs, avait revêtu pour la circonstance un grand costume de cérémonie. Il avait une grande robe blanche, une ceinture noire avec broderies en or et un magnifique yatagan, par dessus, un cafetan noir brodé d'or et ouvert par devant. Sa coiffure se composait d'un fez rouge entouré d'un turban multicolore surmonté d'une aigrette. Les personnages de sa suite étaient également vêtus de blanc, et portaient dans la main droite un long sabre recourbé.

» MM. Maillard et Schœffer accompagnaient le sultan dans la première voiture. Trois autres voitures avaient été réservées aux personnages de sa suite. M. Buffet les attendait dans le vestibule. Après les compliments ordinaires, il les invita à entrer dans des salons ayant vue sur le jardin, et où des rafraichissements leur ont été offerts. Sa Hautesse a parlé du vif plaisir qu'elle avait éprouvé à visiter Paris. Il a assuré qu'à son retour dans ses États il se souviendrait toujours de l'accueil hospitalier qu'il avait reçu en France.

» La visite a duré une demi-heure.

» Le sultan s'est ensuite rendu, avec le même cérémonial, au ministère des affaires étrangères, pour faire ses adieux à M. le duc Decazes, qu'il a chaleureusement remercié des attentions particulières dont il a été l'objet de la part du département des affaires étrangères. Il est ensuite rentré dîner à l'hôtel du Louvre. Le soir, le sultan, qui désirait depuis longtemps avoir une vue d'ensemble de Paris illuminé, s'est rendu par les Champs-Élysées au Trocadéro, en voiture découverte, et a longtemps admiré la profusion des lumières qui donnent à ce panorama nocturne un si curieux aspect. Les buttes de Montmartre, dont il ne soupçonnait pas l'existence, paraissent, ont attiré son attention, ainsi que l'Opéra, dont la masse noire se détachait au milieu des lumières.

ESPAGNE.

Le télégraphe a annoncé une lettre de don Carlos à son cousin le roi Alphonse XII. L'*Univers* a reçu de son correspondant spécial une traduction de ce document :

Mon cher cousin Alphonse,

Je n'hésite pas à l'appeler ainsi quoique je te combatte sur les champs de bataille, accomplissant un devoir de conscience, et parce que tu es un Bourbon.

C'est pour cela que je me décide à t'écrire, parce que je ne puis considérer sans douleur que toi, prince espagnol et chrétien, tu fasses ce que ni le duc d'Aoste ni la République n'ont osé faire, ou plutôt ce que t'oblige à faire ces mêmes hommes qui perdirent ta malheureuse et bonne mère.

Ceux qui t'aiment sincèrement seront affligés en voyant que l'on fait de ton nom un drapeau de dévastation, et toi-même, quand tu consulteras ta conscience, tu sera effrayé à la pensée que toi, descendant de la race de Louis XVI, tu as pu involontairement

tairement rappeler, par tes décrets, la race exécrable de ses bourreaux.

Comme roi et comme chef de notre famille en Espagne, je dois te prévenir que, par cette conduite, tu saisis ton nom et déshonores l'Espagne. Ceux qui te conseillent de tels crimes, en te faisant vainement espérer le triomphe, te trompent misérablement. Ce n'est pas par ce moyen qu'on en finit avec nous. Ta conduite fera surgir partout des carlistes, comme autrefois le sang des martyrs répandu sur la terre en faisait sortir des chrétiens.

Ces misérables conseillers connaissent bien mal l'Espagne. Quant a-t-on jamais vu les Espagnols dominés par la terreur ? Le prince étranger qui ta précédé momentanément sur le trône qui m'est destiné, ne poussait pas aussi loin l'ignorance de notre caractère national.

Non il n'y a pas dans une guerre civile ni étranger d'exemple d'une cruauté semblable. Toi-même, tu ne pourrais contempler ce spectacle sans horreur.

Des milliers de familles chassés brutalement de leurs foyers ; des mères qui voyant leurs petits enfants se traîner péniblement dans les champs, les pieds ensanglantés, leur apprennent peut-être à maudire ton nom ; des vieillards, des malades, des malheureux inoffensifs viennent ici implorer un abri et demander le morceau de pain que ces hommes leur ont arraché.

Si la condition de roi d'un parti impose ces terribles sacrifices, je te plains sincèrement. Moi, qui suis venu pour être roi de tous les Espagnols, je laisse les partisans vivre tranquillement sur mon territoire sous l'égide de la loi commune. Pourquoi me pousses-tu vers la route des représailles ? Souviens-toi au moins que tu es Espagnol, et songe, si tu le peux, que c'est en ton nom qu'on a décrété le vol, l'incendie et le pillage de la patrie, de cette patrie chérie, dont le caractère distinctif est la résistance indomptable à toute tyrannie.

Alphonse, au milieu de la fumée des combats et à la tête d'un peuple libre qui lutte avec moi pour la gloire de l'Espagne, pour ses libertés, pour la religion et pour mon droit, j'ai une confiance absolue dans mon triomphe, parce qu'il est impossible que l'Espagne périsse sous des gouvernements d'aventure, et parce que l'héroïsme de tant d'Espagnols qui combattent pour moi me garantit la victoire.

Mais, quoi qu'il arrive, j'aurai toujours la satisfaction d'avoir accompli mon devoir ; mais à toi que l'arrivera-t-il si, après avoir entendu mes avis, tu n'ouvres pas les yeux à la lumière et tu n'écoutes pas la voix de la conscience et du patriotisme ?

Pense à Dieu qui doit être notre juge à tous ; pense à ton nom qui sera inscrit dans l'histoire ; pense à la patrie qui est notre mère commune.

Ton cousin qui t'affectionne,
CARLOS.
Tolosa, 15 juillet.

Voici le texte de l'ordre du jour adressé par le général Saballs aux armées du Centre et de la Catalogne :

Ordre de l'armée.

« Volontaires,

Je viens vous exprimer ma satisfaction pour votre conduite dans les derniers combats. Comme toujours, vous avez été l'admiration de la Catalogne entière et vous avez prouvé, une fois de plus, que vous étiez disposés à braver la mort pour hâter le triomphe de la sainte et noble cause au service de laquelle vous vous êtes voués. Nos ennemis avaient réuni de nombreuses forces pour écraser nos compagnons d'armes qui luttaient dans le Centre.

Ils voulaient par là commencer l'exécution de leur plan de campagne. Le lieutenant-général Antonio Dorregaray a su déjouer leurs projets en traversant l'Ebre avec une partie de son armée, pour se joindre aux forces de cette principauté. Avant cela, il a fait dans le haut Aragon une incursion qui a amené de grands avantages.

Ces opérations ont alarmé le prétendu gouvernement de Madrid. Déçu dans ses espérances, il s'est vengé en décrétant des mesures de rigueur contre des personnes inoffensives dont le seul crime consiste dans les liens de parenté avec les soldats de la cause légitimiste.

L'heure est venue d'ouvrir les yeux, et nous ne tolérerons pas qu'impunément la rage libérale réponde à notre générosité par de tels procédés.

En avant ! les armées du Centre et de la Catalogne réunies, lutteront ensemble pour chasser de ce territoire les traîtres et les parjures. Nous ne nous arrêterons qu'après les avoir rejetés des portes de Madrid, où S. M. le roi Charles VII notre maître va bientôt occuper le trône de ses pères.

« Volontaires, Vive le roi ! vive la religion !
» Votre général,
» Saballs.
» Quartier général, à Ripoll.

Frontière d'Espagne, 25 juillet.

« Voici des nouvelles de visu :

» Le feu a commencé à La Seo d'Urgel, les

forts sèment la mort dans les rangs Alphonisistes ; de nombreuses charrettes chargées de leurs blessés arrivent à Puycerda. Les assiégeants n'ont pas d'artillerie. Ils en espèrent par Puycerda qui ne peut en recevoir que par chez nous... Vu la position de la place de la Seo, il est douteux que les assiégeants puissent établir des batteries efficaces. Martinez-Campos se tient prudemment à Puycerda, ses seconds sont devant la place assiégée ; de nombreux déserteurs de la division passent en France. Hier, il en arriva une trentaine, en Cardagne.

» Saballs n'est pas loin, Dorregaray prépare quelque chose dont j'espère pouvoir vous entretenir prochainement.

» Veuillez, agréer, etc.

» E. F.

» Commandant de l'ordre royal d'Isabelle la catholique. »

On lit dans l'Union :

« Nous avons le douloureux devoir de signaler un fait d'une gravité exceptionnelle et qui peut avoir les plus redoutables conséquences pour la dignité de la politique étrangère du gouvernement français, inséparable de la sécurité de nos relations extérieures.

» Le matériel de siège qu'attendent les troupes de Don Alphonse pour tenter de reprendre la Seo d'Urgel arrive en ce moment de Barcelone à Cette, d'où il doit être dirigé sur Perpignan et ensuite sur Puycerda.

» Le transport de ce matériel sur le territoire français a été autorisé par notre gouvernement à la demande de M. l'ambassadeur d'Espagne.

« Nos informations sont précises ; le fait est certain, authentique et ne peut être démenti. »

Chronique locale

et méridionale.

Le Journal officiel publie le décret suivant de M. le maréchal Mac-Mahon :

Le président de la République française, Attendu le décès de M. Laborie, membre du conseil général du département du Lot pour le canton de Latronquière,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les électeurs du canton de Latronquière (Lot) sont convoqués pour le dimanche 15 août prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 26 juillet 1875.

Voici les votes des députés du Lot, dans les scrutins de la séance du 26 juillet :

1^o Scrutin sur le maintien du paragraphe 3 de l'article 24 de la loi sénatoriale, tel qu'il était présenté par la commission.

Pour : M. Pagès Dupont.

Contre : MM. de Lamberterie, Limayrac, le comte Murat et de Valon.

2^o Scrutin sur l'indemnité sénatoriale.

Pour l'indemnité : MM. de Lamberterie, Limayrac, Pagès Dupont.

Contre : MM. le comte Murat, de Valon.

La distribution solennelle des prix de l'établissement des Petits Carmes, aura lieu le Samedi matin, 31 juillet, à 9 h. 1/2.

M. Derruppé, vicaire-général, représentant Mgr Grimardias, absent de Cahors, présidera la cérémonie.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

La commission d'examen a continué ses travaux lundi dernier, 26 courant, par l'examen des aspirants au brevet d'instituteur primaire.

50 candidats étaient inscrits.

24 ont été éliminés pour l'orthographe.

14 pour l'ensemble des épreuves écrites.

12 ont été admis à l'examen oral.

Enfin 9 ont été jugés dignes du certificat de capacité, dans l'ordre de mérite suivant :

MM. Gibel, avec la mention *bien*, Biassette, Bertrand, Conquet, Clergue, Rustand, Cayrade, Dournes, Daraquy.

Voici les dispositions qui viennent d'être arrêtées par M. le général de Cissey pour l'appel à l'activité de la classe 1874 :

Le nombre des jeunes soldats de la classe de 1874 qui sont ultérieurement appelés sous les drapeaux pour y être maintenus après une année de service sera, pour l'armée de terre, de 80,548.

D'un autre côté, M. le ministre de la marine a fixé à 8,800 hommes le contingent à appeler pour l'armée de mer. Ce chiffre est réduit à 7,040 par suite des engagements volontaires contractés pour la marine depuis le 1^{er} janvier dernier.

Les contingents des armées de terre et de mer fournis par la classe de 1874 s'élèvent ainsi à 87,498 ; mais en raison des non-valeurs, les commandants de recrutement devront, pour atteindre le chiffre de 87,498, désigner sur la première partie de la liste de recrutement cantonal 95,788 jeunes soldats. Ce prélèvement représente 68 0/0 de la première partie de la liste, qui comprend 140,863 jeunes soldats ; les hommes ainsi désignés devront être pris sur la liste cantonale suivant l'ordre de leurs numéros de tirage.

On sait que le ministre de l'intérieur a récemment créé des postes d'inspecteurs et de sous-inspecteurs des enfants assistés, chargés de se rendre compte de la situation physique et morale dans laquelle se trouvent les pupilles de l'administration.

Ces agents, dont le traitement est prélevé sur le budget de l'Etat, viennent de terminer une première tournée générale. Ils ont consigné sur leurs rapports leurs observations sur la marche du service, les améliorations qu'il conviendrait d'y introduire afin de sauvegarder en même temps et les intérêts de l'administration et ceux des enfants placés en tutelle.

Un résumé de ce rapport sera mis sous les yeux de l'autorité supérieure qui pourra ainsi exercer un contrôle efficace et pour ainsi dire permanent sur cet important service.

On écrit d'Aix :

Un fait heureusement rare dans les annales judiciaires vient de se produire devant la cour d'appel : cette cour a prononcé, contre un juge du tribunal civil de Tarascon, la peine de cinq ans de suspension. On annonce que l'affaire ira en cassation.

La loi sur les allumettes chimiques vient de recevoir son application dans le département du Gers, à Marciac, par l'arrestation du nommé Manuel, d'origine espagnole, domicilié à Ladevèze-Ville, surpris en flagrant délit de vente d'allumettes de contrebande.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Un vol, accompli avec une rare audace, a été commis, ces jours derniers à Agen, rue St-Antoine, dans un appartement du premier étage, occupé par M. de Bouard, rédacteur en chef de l'Union du Sud-Ouest. Cet appartement est situé au-dessus du débit de tabac qui fait face à la rue Londrade. Le voleur se serait introduit par une fenêtre laissée entr'ouverte au-dessus de l'enseigne : *Débit de tabac*.

M. de Bouard, qui couche dans une pièce voisine de celle où une somme de 380 fr. lui a été soustraite, n'a rien entendu.

La police informe et nous l'engageons à redoubler de vigilance, car il est extraordinaire que dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, un pareil vol puisse se produire avec impunité.

M. Thiers, architecte, rue Percepinte, à Toulouse, vient d'adresser à M. le président de la République un mémoire concernant un projet pour éviter les désastres des inondations.

Nous extrayons de ce mémoire les passages suivants :

« Le moyen d'éviter le fléau des inondations serait d'établir, sur les seconds contreforts de la chaîne des Pyrénées, des bassins dans le genre du grand réservoir de Saint-Féréol, qui alimente le canal du Midi. Ces bassins devraient être construits : dans le val d'Aran, où la Garonne prend sa source ; à Foix, pour l'Ariège ; dans la contrée de Giron, pour le Salat ; dans le Courdon, pour la Neste ; à Luchon, pour la Pique ; à Saint-Béat, pour le Bordère, le Mordan et le Souler ; enfin, sur le cours de la Save. Il faudrait que ces bassins fussent établis proportionnellement à la quantité des eaux de pluies ou de neiges que chaque rivière fournit. Cette

proportion pourrait s'établir au moyen des observations faites à l'échelle de l'étiage tenue par les soins des ingénieurs des ponts-et-chaussées.

» Une fois que l'on connaîtrait la quantité de mètres cubes d'eau qui passe dans les rivières en plus de l'étiage ordinaire, on ferait des bassins en rapport avec les contenance reconnues, on établirait des barrages qui fermeraient les gorges des montagnes, on calculerait la quantité d'eau que doit contenir chaque bassin, et on construirait des murs dont la force pourrait résister au poids de l'eau que le bassin contiendrait ; on ménagerait aussi des vannes échelonnées, qui serviraient de bouches d'arrosage, et qui aideraient à vider les bassins avec plus de facilité au moment propice, lors de la fonte des neiges par exemple, à l'aide d'une grande ouverture dans la partie basse. Néanmoins, il ne devrait pas sortir de ces bassins un mètre d'eau sans les ordres de l'administration.

» De cette façon on arriverait à n'avoir que des crues inoffensives, qui n'empêcheraient pas de travailler les usines et ne détruiraient pas les voies et les travaux construits sur les rivières. On éviterait par là des désastres irréparables.

» On pourrait établir des bassins identiques pour les affluents de la Garonne, qui sont : l'Ariège, à Pinsaguel ; le Tarn, près Moissac ; le Gers, près Agen ; le Lot, au-dessous de la même ville ; et la Dordogne, au bourg du Bec-d'Ambez.

» Ces bassins bien aménagés rendraient de grands services à l'agriculture, à l'industrie et à la salubrité publique.

» La dépense, pour les travaux dans la partie supérieure de la Haute-Garonne, ne dépasserait pas cent millions. En employant l'armée à ces travaux, on économiserait quarante millions. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 24 juillet.

Naissances.

Cambornac, Louis-Alphonse, Cul de sal St-Ur-cisse.

Boisse, Henri-Louis, rue St Etienne.

Jardel, Henri, rue des Boulevards.

Paul, Henri-Pierre-Paul, rue Fénelon.

Bellemère, Paul, au Patrinquat.

Lescale, Jean, rue Nationale.

Bousquet, Anna, rue du Parc.

Mariages.

Rivières, Jean-Baptiste-Edouard, et Breil, Joséphi-ne-Françoise-Esther.

Lefrant, Jean-Pierre, et Galtié, Marie.

Décès.

Lassaque, Baptiste-Paul, 24 jours, rue St-André.

Maratuech, Louise-Marie-Marguerite, 17 ans, rue Brives.

Bergon, Gabrielle, 44 ans, aux Junies.

Fournié, Jean, cultivateur, 62 ans, Frayssinet.

Roussies, Lucie, 3 mois, Labéraudie.

Agar, Antoinette-Rosalie, 86 ans, couvent de la Miséricorde.

Gayet, François, propriétaire, 61 ans, rue Mascouton.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Un projet de loi tendant à autoriser le vinage à prix réduit vient d'être présenté par M. le ministre des finances. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du débat que ce déplorable projet a soulevé immédiatement.

Dépêches Télégraphiques

Paris 27 juillet.

Le Journal officiel promulgue la loi sur l'enseignement supérieur.

Le comité central de secours pour les inondés attribue : 6.400.000 fr. aux reconstructions et réparations des immeubles ; 2 millions pour achat de bestiaux.

Les 200.000 fr. votés par le conseil municipal de la Seine sont ainsi répartis : 100,000 fr. à la Haute-Garonne, 40,000 fr. au Tarn-et-Garonne, 40,000 fr. au Lot-et-Garonne et 20.000 fr. à l'Ariège.

Paris, 28 juillet.

Une dépêche carliste, en date de Bourg-Madame, 27, annonce une grande victoire de Saballs.

Bourse de Paris.

Paris, 29 juillet 1875.

Rente 3 p. %	65.87
— 4 1/2 p. %	96.50
— 5 p. %	105.90

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « La Chasse illustrée, c'est » l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme » ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant : PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F. DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime

des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 46 francs par trimestre.
Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : M. l'enseigne du vaisseau Jacquemin et l'explosion de Toulon; — Obsèques de M. le cardinal Mathieu; — Le sultan de Zanzibar; le général Dufour; l'Exposition de géographie; — L'Explosion maritime et fluviale; — Consécration de la Basilique de Saint-Epvre, à Nancy. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (fin.) — Revue littéraire. — Chronique du Sport. — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale (II). — Revue financière de la semaine. — Faits divers — L'Espagne. — Echees.

Gravures : Paris : arrivée et réception du sultan de Zanzibar à la gare du Nord; — S. A. Barghash-ben-Saïd, sultan de Zanzibar. — Toulon : exposition

à l'Ecole de pyrotechnie; mort de l'enseigne de vaisseau M. Jacquemin, et de deux de ses aides, le 9 juillet; vue de l'Ecole de pyrotechnie, M. Jacquemin auteur de l'explosion du 9 juillet; à Toulon. — Besançon : exposition du corps de S. Em. le cardinal-archevêque Mathieu dans la chambre synodale du palais archiépiscopal. — Le général Dufour, décédé à Genève, le 14 juillet 1875. — Paris : l'Exposition de géographie au palais du Louvre; galerie du dépôt de la guerre. — Paris : l'Exposition maritime et fluviale au palais de l'Industrie; le rocher. — Nancy : consécration de la Basilique de Saint-Epvre, le 8 juillet 1875. — L'Espagne, splendeurs et misères (2 gravures.) — Rébus.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des tim-

bres-porte : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CONSTIPATION

Méliez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la **Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

**POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
LA MAISON A. LAGARDE, MARCHAND TAILLEUR,
est transférée plus bas, même Galerie,
MAISON PÉRIÉ, AU PREMIER**

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
Le Domaine ayant appartenu anciennement
A. M. DE CAVAGNAC
SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON
DE PAYRAC,

Longeant la route nationale, n° 20, de Paris à Toulouse, et la route de Gourdon à Payrac,

Cette Propriété est pourvue de Maison de maître et de colon, Cave, Grange, Chai, Four, Etables, Forge, Fontaine intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois, Chataigneraie et six hectares de Vigne environ, le tout ensemble d'une contenance de treute-six hectares environ.

On donnera toutes les garanties désirables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter des prix de vente, s'adresser à MM. AUGUSTE LAGUILLE, propriétaire, et FLOIRAC, Expert-Géomètre, aux Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

AVIS

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. *Position assurée.*

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.



Sources de l'Etat. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.
Administration de la C^e concessionnaire :
PARIS, 22, boulevard Montmartre.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

per M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de santé, grand-banlieue de Paris, un journal politique que 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burg, Paris.

LA PATRIE AGRICOLE

ASSURANCE A PRIMES FIXES
Contre la mortalité des bestiaux.

LE HÉROS

Assurance à primes fixes
CONTRE L'INCENDIE.

M. L.-A. AUZERAL, directeur de ces deux Sociétés pour tout le département du Lot, demande des agents pour tous les cantons et chef-lieu d'arrondissement.

Adresser les demandes rue Saint-Barthélemy, n° 28, à Cahors.

Donner des références, affranchir et mettre un timbre pour la réponse.

**A VENDRE
UNE VOITURE**

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir **une ou plusieurs chambres**, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

L'ABELLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

**Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE**

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions